

E 4595

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 juillet 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 juillet 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 juillet 2009
(OR. en)**

11551/09

**COMPET 333
ENV 481
CHIMIE 58**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil
d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques¹, et notamment son article 79,

¹ JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 79 du règlement (CE) n° 1907/2006 prévoit que le Conseil nomme en tant que membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques, un représentant de chaque État membre.
- (2) Par décision du 7 juin 2007¹, le Conseil a nommé 27 membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques.
- (3) Le gouvernement néerlandais a informé le Conseil de son intention de remplacer le représentant néerlandais au sein du conseil d'administration et a proposé la nomination d'un nouveau représentant, qui devrait être nommé pour une période allant jusqu'au 31 mai 2013.

DÉCIDE:

¹ JO C 134 du 16.6.2007, p. 6.

Article premier

M. Johannes Karel Barend Henri KWISTHOUT, de nationalité néerlandaise, né le 6 juin 1964, est nommé membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques en remplacement de M. Arnoldus Wilhelmus VAN DER WIELEN pour la période allant du ...* au 31 mai 2013.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président

* JO: le jour suivant celui de la publication de la présente décision.